

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

INSECTYLAC

Version:4


Date de révision: 15/01/2011

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identificateur de produit:	INSECTYLAC
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:	Insecticide pour le traitement localisé des rampants
Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:	SOFIP HB Z.A. "Lissaure" F-46230 - LALBENQUE France Tél: +33 (0)5.65.31.76.46 Télécopie: +33 (0)5.65.31.76.47 Courriel: sofip.hb@wanadoo.fr - jerome.scharff@edialux.com
Numéro d'appel d'urgence:	France I.N.R.S 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange:	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
N°CE:	Non applicable.
Éléments d'étiquetage:	
- Symbole(s):	Xn - Nocif
- Phrase(s) R:	52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- Phrase(s) S:	2 Conserver hors de la portée des enfants. 2 Conserver hors de la portée des enfants. 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. 23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols. 38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Information(s) complémentaire(s):	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Dangers principaux:	Se référer à la rubrique 11
Autres dangers:	En cas de feu le produit se décompose en: CO, HCl....

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation:	Insecticide prêt à l'emploi contenant :
Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:	• solvant naphta aromatique léger - N°CAS: .64742- 95-6 Conc. (% pds):5 < C <= 10 - Symbole(s): Xn Xi N - Phrase(s) R: 10-37-65-66-67-51/53 - SGH : SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304 - P301+P310*P331 - P405 - P501 SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - H410 - P391 - P273 - P501 • distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié - N°Id: 649-422-00-2 - N°CE: 265-149-8 - N°CAS: 64742-47-8 Conc. (% pds):80 < C <= 90 - Classification: • Xn; R 65 • - SGH : SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304 - P301+P310*P331 - P405 - P501 • cyperméthrine cis/trans +/- 40/60 (RS)-alpha-cyano-3-phénoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclo-propanecarboxylate - N°Id: 607-421-00-4 - N°CE: 257-842-9 - N°CAS: 52315-07-8

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

INSECTYLAC

Version:4

Date de révision: 15/01/2011

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Conc. (% pds):0 < C <= 1 - Classification: • Xn; R 20/22 • Xi; R 37 • N; R 50-53 • - SGH : SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H335*H336 - P304+P340*P312 - P261*P261 - P403+P340*P405 - P501 SGH09 - Tox. aq. aiguë 1 - Environnement - Attention - H400 - P391 - P273 - P501 - Tox. aq. chron. 1 - H410
• Tetramethrine - N°CE: 231-711-6 - N°CAS: 7696 -12-0
Conc. (% pds):0 < C <= 1 - Symbole(s): N - Phrase(s) R: 50/53 - SGH : SGH09 - Tox. aq. aiguë 1 - Environnement - Attention - H400 - P391 - P273 - P501 - Tox. aq. chron. 1 - H410
• hydroxytoluène butylé - N°CAS: .128-37-0
Conc. (% pds):0 < C <= 1 - Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 22-36/37/38 - SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - P301+P312*P330 - P264*P270 - P501 - STOT un. 3. - H335*H336 - P304+P340*P312 - P261*P261 - P403+P340*P405 - Irr. oc. 2A - H319 - P305+P351+P338*P337+P313 - P264*P280 - Irr. oc. 2B - Pas de symbole

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	sensation de brûlure superficielle, démangeaisons Peut provoquer des maux de tête et des vertiges
- Inhalation:	Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime. En cas de malaise consulter un médecin.
- Contact avec la peau:	Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.
- Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
- Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
- Traitement :	Symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction:	dioxyde de carbone (CO2), mousse, poudre
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	NE JAMAIS arroser le liquide au jet.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	La combustion produit des gaz toxiques.
Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Référence à d'autres sections:	Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

INSECTYLAC

Version:4

Date de révision: 15/01/2011

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

- Mesure(s) d'ordre technique: Eviter l'accumulation de charges électrostatiques par frottement par exemple.

- Conseil(s) d'utilisation(s): Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Stockage:

- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

- Mesure(s) d'ordre technique: Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

- Condition(s) de stockage: Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 60

- Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pulvérisation des fentes et crevasses et de toutes surfaces fréquentées par les insectes

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle:

- Limite(s) d'exposition: FRANCE vapeur d'hydrocarbure en C6-C12 V.E.L.= 1500 mg/m3
V.M.E = 1000 mg/m3

- Mesure(s) d'ordre technique: En d'autres circonstances, si la ventilation et l'extraction sont insuffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition,

Contrôles de l'exposition:

- Protection des voies respiratoires: Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (parex EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

- Protection des mains: Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374):

- Protection de la peau et du corps: Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

- Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Prendre une douche à la fin du travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- Aspect: liquide

- Couleur: clair

- Odeur: hydrocarbure

- PH: Non applicable.

- Point / intervalle d'ébullition: 195-245°C

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

INSECTYLAC

Version:4

Date de révision: 15/01/2011

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

- Point d'éclair:	72°C
- Température d'auto-inflammabilité:	(composant majoritaire) >230 °C(ASTM E 659)
- Limites d'explosivité:	(composant majoritaire) 0,6-5,5% (v)
- Pression de vapeur:	(composant majoritaire) 50-60 Pa (20°C)
- Densité relative (eau = 1):	0,814
- Masse volumique apparente:	814 g/l
- Viscosité:	1,97*10e-6m²/s
Autres informations:	
- Hydrosolubilité:	insoluble
- Liposolubilité:	partiellement soluble
- Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques
- Coefficient de partage n-octanol/eau:	(composant majoritaire): 6-8,2 Cypermethrin : 6,6 (20°C) Tetramethrin : 4,87 (20°C)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Réagit avec les oxydants
Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de réaction chimique avec d'autres produits prévisible lors des utilisations habituelles
Conditions à éviter:	Eviter toute source d'ignition.
Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
Produits de décomposition dangereux:	La combustion produit des gaz dangereux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques:	L'ingestion accidentelle du produit peut provoquer une irritation de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac ainsi que des des nausées , vomissements ou diarrhées L'inhalation de gouttelettes aériennes ou d'aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire. sensation de brûlure superficielle, démangeaisons par contact avec la peau Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
Toxicité aiguë:	
- Inhalation:	Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.
- Contact avec la peau:	DL50/cutanée/lapin = >2400 mg/kg(Cypermethrin) Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
- Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- Ingestion:	Cypermethrin DL50/orale/rat = 251 (huile de maïs) - 3400 (suspension aqueuse) mg/kg L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie.
Sensibilisation:	Cyperméthrine Sensibilisant faible de la peau.
Toxicité chronique:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

INSECTYLAC

Version:4

Date de révision: 15/01/2011

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissante du produit.

Effet(s) spécifique(s): cyperméthrin effets sur le système nerveux central EN CAS D'INGESTION:

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité: Peut être dangereux pour l'environnement. Dangereux pour les abeilles.
Cyperméthrin CL50/96h/truite = 0,96 mg/l

Persistance et dégradabilité: Facilement biodégradable.(cyperméthrin)
Biodégradabilité: 50% en/in 1-10 j/Tage /days (composant majoritaire)

Potentiel de bioaccumulation: Données non disponibles.

Mobilité dans le sol: Substances actives : des molécules ayant des structures proches sont considérées comme peu mobiles

Autres effets néfastes: Toxique pour les oiseaux.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Données non disponibles.

- Toxicité aquatique: cyperméthrin CL50/96h/truite = 0,69 mg/l
CL50/48h/daphnie = 0,15 mg/m3

- Toxicité bactériologique: Données non disponibles.

- Toxicité pour les oiseaux: Toxique pour les oiseaux.

Information(s) générale(s): Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU: 1993

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

- Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. - FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

- Classe(s) de danger pour le transport: 3

- Groupe d'emballage: III

- Etiquettes ADR/RID: 3

- Code danger: 30

- Code de classification et dispositions spéciales: F1 274 640E

- Instructions d'emballage: P001 IBC03 LP01 R001

Voies maritimes (IMDG):

- Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. - FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

- Classe: 3

- Groupe d'emballage: III

- Polluant marin: •

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

INSECTYLAC

Version:4

Date de révision: 15/01/2011

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

- N° FS:	F-E, S-E
- Etiquette(s) IMDG:	3
- Instructions d'emballage:	P001 LP01
Voies aériennes (ICAO/IATA):	
- Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. - FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
- ICAO/IATA classe:	3
- Groupe d'emballage:	III
- Etiquettes ICAO/IATA:	3
- Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
Dangers pour l'environnement:	Etiquette de transport "dangereux pour l'environnement" si bidon > 5l
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucune sous utilisation normale.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	F : rub ICPE n°1172 UE : Dir 98/8/CE L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels. F : déclarations INRS et Ministère de l'Ecologie CH : Soumis à autorisation de l'OFSP/BAG Registrierung unterlegen
Évaluation de la sécurité chimique:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 avec ses modifications et adaptations. 2001/58/CE
Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	R10 Inflammable. R37 Irritant pour les voies respiratoires. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R22 Nocif en cas d'ingestion. R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

INSECTYLAC

Version:4

Date de révision: 15/01/2011

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
Références et / ou bibliographie:	Fiches de sécurité des composants Guide pratique de Toxicologie, Reichl, Ed De BOECK, 2002
Conseils relatifs à la formation:	Formation à la sécurité des produits chimiques biocides
Historique:	
- Date de la première édition:	15/04/2000
- Date de la révision précédente:	15/05/2010
- Date de révision:	15/01/2011
- Version:	4
- Révision chapitre(s) n°:	2,3,4,7,8, 9, 10,11,12, 15,16
Réalisé par:	EDIALUX - JScharff